

Démarche écoquartier Charte Communautaire Chantier à Faibles Nuisances

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

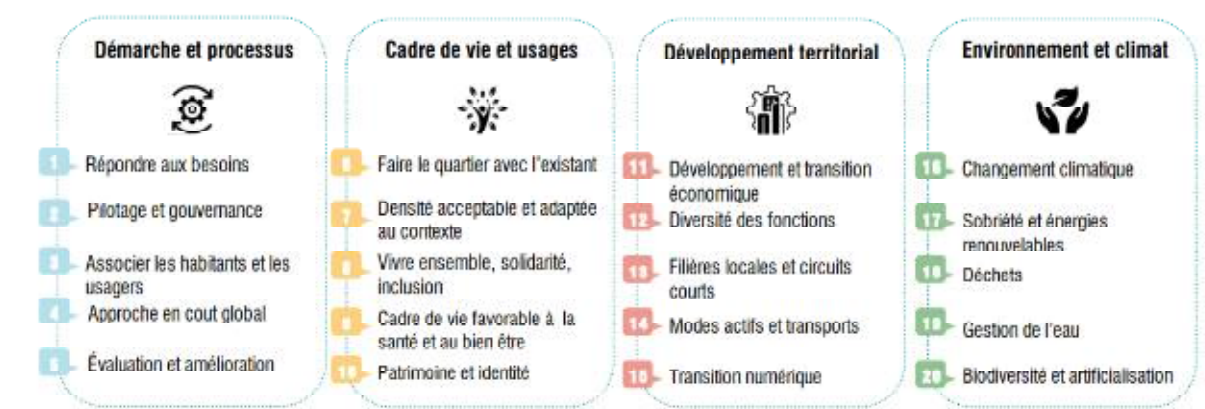
Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. Ambition de la démarche | 2 |
| 2. Contexte et Application de la Charte | 4 |
| 3. Organisation et Coordination | 4 |
| 4. Réduction des Nuisances | 4 |
| 4.1. Réduction du bruit | 4 |
| 4.2. Contrôle de la poussière | 5 |
| 4.3. Gestion des déchets | 5 |
| 4.4. Circulation et sécurité..... | 5 |
| 4.5. Sécurité et Accessibilité | 5 |
| 4.6. Formation et sensibilisation..... | 5 |
| 4.7. Accessibilité..... | 5 |
| 5. Communication et Information | 5 |
| 6. Mise en œuvre de la Charte | 6 |
| 6.1. Innovations et Bonnes Pratiques | 6 |
| 6.2. Sensibilisation et Engagement des Parties Prenantes..... | 6 |
| 7. Conclusion | 7 |

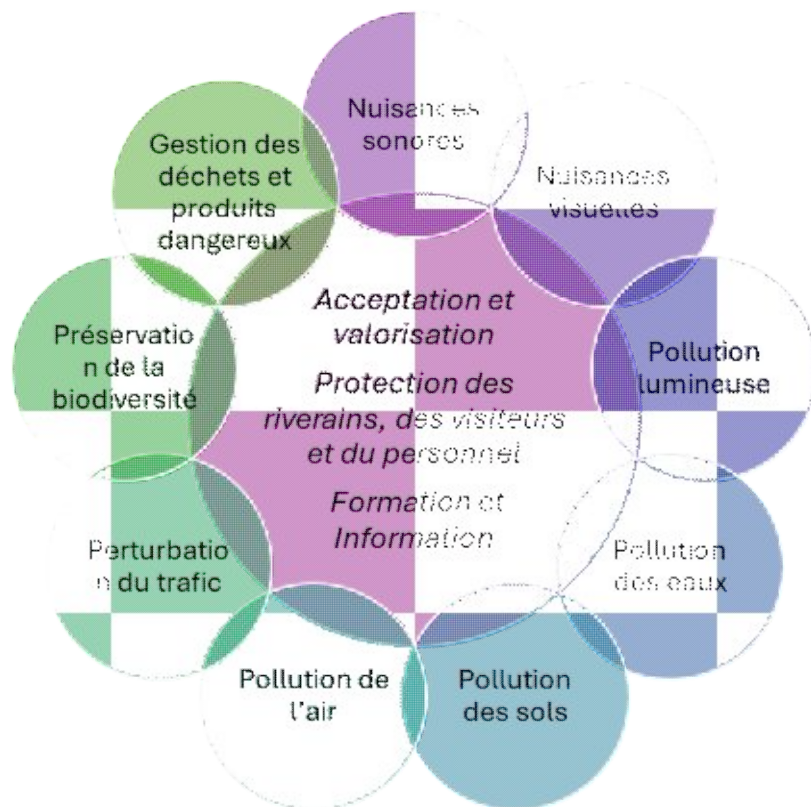
1. Ambition de la démarche

La charte des chantiers à faibles nuisances, initiée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), représente un engagement concret envers le développement durable et la qualité de vie des habitants. Elle s'inscrit dans le cadre de la démarche de labélisation Ecoquartier. Le label Écoquartier répond à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. L'engagement dans la démarche s'est concrétisé par la signature de la charte en juin 2019 par la CU GPS&O, la ville de Chanteloup-les-Vignes, le Conseil Départemental des Yvelines, le bailleur Les Résidences Yvelines Essonnes. La signature de la Charte Écoquartier confère au projet le statut d'« ÉcoProjet ».

L'ensemble des acteurs du projet s'engagent à réaliser une opération d'aménagement répondant aux 20 engagements du référentiel Écoquartier.



La charte chantier faible nuisance est un outil majeur de la démarche. Elle vise à encadrer toute activité de chantier (espace public, construction, réhabilitation, logement, équipement ...) pour minimiser les impacts environnementaux et réduire les nuisances pour les riverains. Ce document essentiel établit des directives claires pour assurer que les chantiers se déroulent dans le respect de l'environnement, tout en garantissant le bien-être des habitants et des usagers. L'objectif principal est de réduire les nuisances telles que le bruit, la poussière, et les perturbations liées à la circulation, en mettant en œuvre des pratiques exemplaires de gestion de chantier.



L'adoption de la charte des chantiers à faibles nuisances apporte de nombreux bénéfices, tant pour l'environnement que pour la qualité de vie des riverains :

- Amélioration de la qualité de vie : En réduisant les nuisances sonores et la dispersion de poussières, la charte améliore la qualité de vie des riverains. Les habitants peuvent continuer à vivre dans un environnement sain et agréable, même en présence de travaux de construction.
- Renforcement de la cohésion sociale : En impliquant les riverains et les parties prenantes dans la gestion du chantier, la charte renforce la cohésion sociale et favorise la coopération entre les différents acteurs. Elle permet de créer un climat de confiance et de dialogue, essentiel pour le succès des projets de construction.
- Réduction des impacts environnementaux : La mise en œuvre des mesures prévues par la charte permet de réduire significativement les émissions de polluants, la production de déchets, et la consommation de ressources. Les chantiers deviennent ainsi plus respectueux de l'environnement et contribuent à la lutte contre le changement climatique.
- Promotion du développement durable : La charte favorise l'adoption de pratiques de construction durable et l'innovation technologique. Elle contribue à la diffusion des bonnes pratiques et à la création d'un secteur de la construction plus respectueux de l'environnement.

La charte des chantiers à faibles nuisances de GPS&O établit un cadre rigoureux et structuré pour minimiser les impacts négatifs des travaux sur l'environnement et les riverains. En définissant des responsabilités claires et en mettant en place des mesures spécifiques pour réduire les nuisances, elle permet de réaliser des chantiers plus respectueux et acceptables pour toutes les parties prenantes. L'adhésion à cette charte est essentielle pour promouvoir des pratiques de construction durable, garantir la sécurité et le bien-être des habitants, et protéger l'environnement. La réussite de cette démarche repose sur une organisation coordonnée, des pratiques respectueuses de l'environnement, une communication transparente, et un suivi constant pour s'adapter aux défis sur le terrain.

2. Contexte et Application de la Charte

La charte s'applique à l'ensemble des chantiers qu'ils soient publics et privés. Tous les acteurs impliqués – maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de construction, et autres parties prenantes – doivent respecter les prescriptions spécifiques énoncées dans la charte pour minimiser les nuisances. Ces prescriptions vont au-delà des exigences réglementaires standard pour garantir une réduction significative des impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie des riverains.

L'application de la charte nécessite une sensibilisation et une formation approfondies des équipes de chantier. Les équipements et techniques utilisés doivent être sélectionnés pour leur faible impact environnemental, et les matériaux doivent être choisis en fonction de leur durabilité et de leur respect des normes écologiques. Chaque acteur est responsabilisé et doit contribuer activement à la mise en œuvre des bonnes pratiques définies par la charte, garantissant ainsi une gestion efficace et durable des chantiers.

3. Organisation et Coordination

La réussite d'un chantier à faibles nuisances repose sur une organisation rigoureuse et une coordination efficace entre tous les intervenants. Les rôles et responsabilités des différents acteurs sont clairement définis pour assurer une coopération optimale :

- Maitrise d'ouvrage : En tant que maître d'ouvrage, il est le responsable principal du projet. Il doit veiller à ce que les objectifs de la charte soient intégrés dès la phase de conception et tout au long de la réalisation du chantier.
- Maître d'œuvre (MOE) : Chargés de superviser la réalisation technique du projet, ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures définies dans la charte et doivent s'assurer que les entreprises respectent les engagements pris.
- Bureau d'études environnement : Ce bureau fournit des conseils et des solutions techniques pour minimiser l'impact environnemental du chantier. Il participe à l'évaluation des risques et à la proposition de mesures correctives.
- Responsable Environnement Chantier (REC) : Il joue un rôle central en assurant la mise en œuvre des mesures environnementales. Il coordonne les actions des différents intervenants pour garantir le respect des objectifs de la charte.
- Correspondant Environnement Entreprise (CEE) : Il agit comme relais entre les entreprises et le REC, facilitant la communication et la mise en place des bonnes pratiques sur le terrain.
- Coordonnateur : il est chargé de la planification et de la coordination pour éviter les chevauchements et les interférences, et pour optimiser les ressources et les délais.
-

4. Réduction des Nuisances

Pour réduire les nuisances, plusieurs axes d'action sont identifiés dans la charte :

4.1. Réduction du bruit

Des mesures spécifiques sont prises pour limiter le bruit généré par les travaux. Cela inclut l'utilisation d'équipements silencieux, la limitation des horaires de travail bruyants et l'installation de barrières acoustiques. Les travaux les plus bruyants sont planifiés à des heures où ils dérangeront le moins possible les riverains. Des contrôles réguliers du niveau sonore sont effectués pour s'assurer du respect des seuils établis.

4.2. Contrôle de la poussière

Pour minimiser la dispersion de poussières, des techniques spécifiques sont mises en œuvre, telles que l'arrosage régulier des zones de travail, le bâchage des matériaux stockés, et l'utilisation de systèmes d'aspiration et de filtration. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être installées autour des zones de travail les plus sensibles. Ces actions contribuent à maintenir un environnement plus propre et sain, réduisant ainsi les risques pour la santé des riverains et des travailleurs.

4.3. Gestion des déchets

La charte encourage le tri sélectif des déchets de chantier, leur recyclage et une élimination conforme aux normes environnementales. Une attention particulière est portée à la gestion des déchets dangereux pour éviter toute contamination. Les entreprises doivent mettre en place des procédures rigoureuses de suivi des déchets, incluant des plans de gestion détaillés et des rapports de traçabilité.

4.4. Circulation et sécurité

Une gestion rigoureuse de la circulation des véhicules de chantier est mise en place pour minimiser les perturbations et garantir la sécurité des piétons et des autres usagers de la route. Des itinéraires spécifiques et des horaires de livraison adaptés sont définis pour réduire les impacts. Des plans de circulation sont élaborés pour optimiser les flux de véhicules et éviter les embouteillages, et des agents de sécurité sont déployés pour réguler le trafic et assurer la sécurité aux abords du chantier.

4.5. Sécurité et Accessibilité

La charte insiste également sur la sécurité des travailleurs et des riverains :

4.6. Formation et sensibilisation

Des programmes de formation sont mis en place par les REC pour tous les acteurs du chantier afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques de sécurité et d'environnement. Ces formations couvrent les risques spécifiques associés aux activités de chantier et les mesures préventives à adopter. Elles incluent également des modules sur la gestion des situations d'urgence et les procédures à suivre en cas d'incident.

4.7. Accessibilité

Le maintien des accès sécurisés pour les piétons et les véhicules d'urgence est une priorité. Des itinéraires alternatifs et des déviations sont organisés si nécessaire, et une signalisation claire est installée pour informer les usagers des modifications temporaires. La charte prévoit également des mesures pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite durant toute la durée des travaux. Des rampes d'accès temporaires et des passages piétons sécurisés sont installés pour faciliter le déplacement des personnes handicapées.

5. Communication et Information

Une communication efficace est essentielle pour le bon déroulement du chantier et pour minimiser les conflits avec les riverains. La charte met un fort accent sur la transparence et l'information proactive des parties prenantes :

- Communication externe : Des panneaux d'information sont installés autour du chantier pour informer les riverains des travaux en cours et des mesures prises pour réduire les nuisances. Des lettres d'information sont envoyées régulièrement aux habitants pour les tenir informés des avancées et des éventuelles perturbations à venir. Des réunions publiques sont organisées pour répondre aux questions et aux préoccupations des riverains. Les plateformes numériques, telles que les sites web et les réseaux

sociaux, sont également utilisées pour diffuser des informations en temps réel et recueillir les observations et doléances des habitants et usagers.

- Communication interne : Un registre chantier durable est tenu à jour, avec des comptes-rendus mensuels pour suivre les progrès et les éventuelles difficultés rencontrées. Une sensibilisation continue des équipes de chantier et des agents municipaux est assurée pour maintenir un haut niveau de vigilance et de réactivité face aux enjeux environnementaux et de sécurité. Des réunions de coordination régulières sont organisées entre les différents intervenants pour partager les bonnes pratiques et discuter des améliorations possibles.

6. Mise en œuvre de la Charte

La mise en œuvre de la charte passe par plusieurs étapes clés, chacune essentielle pour garantir le respect des engagements pris et l'efficacité des actions entreprises :

- Planification : Une planification détaillée des phases du chantier est réalisée, intégrant les actions spécifiques pour réduire les nuisances à chaque étape. Cette planification prend en compte les contraintes techniques, environnementales et sociales pour optimiser les travaux. Un calendrier précis est établi, avec des jalons et des échéances claires pour chaque phase du projet.

- Suivi et évaluation : Des audits réguliers sont effectués pour vérifier la conformité aux prescriptions de la charte. Ces audits permettent d'identifier les écarts et de proposer des mesures correctives. Des indicateurs de performance sont définis pour évaluer l'efficacité des actions mises en place. Un rapport d'audit est préparé à la fin de chaque phase pour documenter les résultats obtenus et les leçons apprises.

6.1. Innovations et Bonnes Pratiques

La charte encourage l'innovation et l'adoption de bonnes pratiques pour améliorer continuellement les performances environnementales des chantiers. Les entreprises sont incitées à utiliser des technologies de pointe et des méthodes de construction innovantes pour réduire leur impact environnemental :

- Technologies vertes : L'utilisation de technologies vertes, telles que les équipements à faible consommation d'énergie, les véhicules électriques ou hybrides, et les matériaux écologiques, est fortement encouragée. Ces technologies contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à minimiser l'empreinte carbone des chantiers.

- Méthodes de construction durable : Des méthodes de construction durable, telles que la préfabrication, l'utilisation de matériaux recyclés et la réduction des déchets, sont promues. Ces méthodes permettent de réduire les ressources nécessaires à la construction et de limiter les impacts environnementaux.

- Partage des connaissances : La charte favorise le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les différents acteurs du chantier. Des plateformes de collaboration et des réseaux professionnels sont mis en place pour faciliter l'échange d'informations et la diffusion des innovations.

6.2. Sensibilisation et Engagement des Parties Prenantes

La charte met un fort accent sur la sensibilisation et l'engagement de toutes les parties prenantes, incluant les riverains, les travailleurs du chantier, et les autorités locales. Cet engagement est crucial pour assurer la réussite de la démarche et pour obtenir l'adhésion de la communauté :

- Campagnes de sensibilisation : Des campagnes de sensibilisation sont organisées pour informer les riverains des objectifs de la charte et des actions mises en place pour réduire les nuisances. Ces campagnes visent à créer un climat de confiance et à encourager la participation des citoyens.
- Participation communautaire : Les riverains sont invités à participer activement à la vie du chantier à travers des consultations publiques, des ateliers participatifs, et des visites de chantier. Ces initiatives permettent de recueillir les préoccupations des habitants et de les intégrer dans la gestion du chantier.
- Engagement des travailleurs : Les travailleurs du chantier sont formés et sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales et de sécurité. Ils sont encouragés à adopter une attitude responsable et à contribuer activement à la mise en œuvre des mesures prévues par la charte.

7. Conclusion

Grâce à cette charte, l'ensemble des acteurs du projet montre leur engagement envers un développement urbain harmonieux et durable, où les besoins de d'intervention et les impératifs environnementaux sont équilibrés pour le bénéfice de tous. Les innovations technologiques et les bonnes pratiques promues par la charte permettent de réduire les impacts environnementaux des chantiers, d'améliorer la qualité de vie des riverains et de renforcer la cohésion sociale. En adoptant une approche collaborative et en impliquant toutes les parties prenantes, la charte des chantiers à faibles nuisances constitue un modèle exemplaire pour la gestion des projets de construction durables.

A _____, le _____

Signataires